

ASSEMBLEE DE CORSE

2 EME SESSION ORDINAIRE DE 2020

REUNION DES 05 ET 6 NOVEMBRE 2020

RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

**SUVVENZIONE DI FUNZIUNAMENTU RILATIVA A
L'ACCUGLIENZA DI NOTTE GESTITA DA L'ASSOCIU A
FRATELLANZA NANTU A A CUMUNA DI BASTIA**

**SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT RELATIVE A
L'ACCUEIL DE NUIT GERE PAR L'ASSOCIATION A
FRATELLANZA SUR LA COMMUNE DE BASTIA**

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) : Commission de l'Education, de la Culture, de la Cohésion Sociale
et de la Santé

Commission des Finances et de la Fiscalité

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Dans le cadre de sa politique de lutte contre l'exclusion, la Collectivité de Corse soutient les structures qui accueillent et accompagnent les personnes en situation de grande précarité.

L'hébergement d'urgence constitue à ce titre un enjeu important pour apporter des solutions rapides et adaptées aux plus exclus et aussi pour amorcer un travail d'accompagnement social.

Bien que de compétence Etat, cette activité manque souvent de financements au vu de la demande croissante.

Sur la commune de Bastia, l'association A Fratellanza intervient pour la mise à l'abri des personnes vulnérables, en proposant à la fois un accueil de jour, un accueil de nuit et 2 logements sociaux avec un accompagnement des personnes accueillies.

Le service d'accueil de nuit, ouvert toute l'année depuis 2018 afin de répondre aux besoins en matière d'hébergement d'urgence, est doté d'une capacité d'accueil de 13 places.

Ce dispositif, qui ne constitue pas une solution durable d'hébergement, permet de répondre aux situations d'urgence et de proposer un accompagnement social pour une orientation vers une structure adaptée.

Ouvert entre 20 heures et 7 heures, le centre offre un accueil et une mise à l'abri des personnes sans domicile fixe ou en détresse, souvent orientées directement par l'accueil de jour.

En complément de ce service et afin d'éviter une errance entre la fermeture de l'accueil de jour (16h30) et l'ouverture de l'accueil de nuit (20h00), des animations ont été mises en place au sein de celui-ci sur le créneau horaire 17h-20h.

Assurées par un travailleur social ou une association partenaire, ces activités permettent la mise à disposition d'un lieu de vie offrant à la fois un accès aux équipements de première nécessité et un accompagnement par des ateliers divers, évitant ainsi un retour à la rue.

Après analyse des rapports d'activité 2018 et 2019, on constate une progression tant dans le nombre de personnes hébergées (+ 10 %) que dans le nombre de nuitées offertes (+ 1,7 %).

Au total, 99 personnes ont été accueillies en 2019, pour 3 691 nuitées. Le taux

d'occupation moyen est de 85 %.

De plus, le réseau partenarial développé par l'association permet un accompagnement des personnes accueillies sur le plan social.

Le coût global annuel des actions Accueil de jour et Accueil de nuit est estimé à 281 800 euros pour 2020.

Plusieurs partenaires participent à la prise en charge des frais de fonctionnement de l'association, en grande partie en ce qui concerne les charges de personnel. Il s'agit essentiellement de l'Etat qui intervient à hauteur de 239 200 euros et des communes de la zone d'intervention de l'association.

En complément de ces financements, et afin de faire face à l'extension de son activité, la structure sollicite pour 2020 une participation de la Collectivité de Corse, qui soutient déjà l'activité d'hébergement d'urgence sur le territoire du Pumontu. Elle pourrait ainsi intervenir, pour le fonctionnement de l'Accueil de nuit, à hauteur de 15 000 euros pour l'exercice 2020, soit 5,3 % du budget global.

Les crédits sont inscrits au budget Programme 5121 - Chapitre 934 - Fonction 428 - Compte 65748.

En conséquence, il vous est proposé :

- de fixer la participation de la Collectivité de Corse au fonctionnement de l'Accueil de nuit géré l'association A Fratellanza à 15 000 euros au titre de l'année 2020 ;
- d'approuver la convention relative au financement de l'Accueil de nuit sur la commune de Bastia à conclure avec l'association a Fratellanza au titre de l'année 2020, telle que figurant en annexe ;
- de m'autoriser à signer cette convention ainsi que l'ensemble des actes à intervenir.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.